

L'énergie *nous habite!*

Aménagement du territoire

Approbation de règlements :

- La MRC du Domaine-du-Roy a délivré un avis de conformité à l'égard de tous les règlements de concordance jugés conformes aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé, de même qu'aux dispositions du document complémentaire, et ce, pour les municipalités suivantes :
 - ✓ Saint-André;
 - ✓ La Doré.
- Les conseillers ont également approuvé le règlement n° 2019-29 de la Ville de Roberval qui souhaite modifier son règlement de zonage n° 2018-09 de manière à modifier la définition de « hauteur d'un bâtiment (calcul de la) » retrouvée à l'article 12 : terminologie.

Développement territorial et socioéconomique

Demande d'appui de la Municipalité de La Doré – Desserte en téléphonie cellulaire de la route 167 :

- Les élus ont adopté une résolution d'appui à la Municipalité de La Doré dans sa démarche auprès des différents paliers de gouvernements pour que le dossier de la desserte en téléphonie cellulaire de la route 167 soit ramené dans les priorités à court terme afin d'assurer une sécurité optimale à tous ses usagers.

Contribution financière – Projet/Augmentation de la possibilité forestière :

- Le conseil de la MRC a accordé une aide financière de 4 040 \$ par année pendant les trois prochaines années (2020, 2021 et 2022) à la Conférence régionale des préfets pour assumer une partie de la mise de fonds pour le projet Fonds d'appui au rayonnement des régions et les frais de fonctionnement annuels de la Conférence régionale des préfets.

Évaluation foncière

Contrat d'évaluation foncière :

- Les conseillers ont autorisé la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat d'évaluation foncière des municipalités locales et du territoire non organisé de la MRC du Domaine-du-Roy selon les modalités suivantes :



La prochaine séance ordinaire
du conseil de la MRC du
Domaine-du-Roy aura lieu le
mardi 8 octobre 2019, à
19 h 30, à la mairie de Roberval.

- ✓ Le contrat sera d'une durée d'un an, renouvelable annuellement au seul gré de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, jusqu'en 2025 inclusivement;
- ✓ Les soumissionnaires devront soumettre leur offre pour deux options, soit avec un maintien de l'inventaire du milieu sur une période de six ans, et avec un maintien de l'inventaire du milieu sur une période de huit ans. La MRC du Domaine-du-Roy se réserve le droit de choisir l'option de son choix;
- ✓ Aucune exigence pour le soumissionnaire d'avoir un établissement commercial sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy.

Pour plus d'information :